

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005160

Optique Autres

M7791

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **571** Société : **R.A.M.**

Actif Pensionné(e) Autre : **RETRAITE'**

Nom & Prénom : **WARID BOUAZZI**

Date de naissance : **1945**

Adresse : **AIN CHIFA I RUE 1 n° 80 CASA**

Tél. **06.95.37.25.53** Total des frais engagés : **12.01.20** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr EL ASBI Halima
Ophthalmologue
59, Bd. Zerktouni Casablanca
Résidence Les Fleurs

Date de consultation : **30 MAI 2022**

Nom et prénom du malade : **WARID BOUAZZI**

Age : **77 ANS**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Glauque**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : **Glauque**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA** Le : **31/05/22**

Signature de l'adhérent(e) : **WARID BOUAZZI**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la validité des Actes
30/04/2022		52	260000	DR EL AYAD Opticien Dentiste 59, Bd Zaytouna, Casablanca Résident

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NOUVELLE MEDINA 31, Rue Abou El Abbes, Darb Baladi Casablanca 281295 - 0522 80 4411	30/05/21	51.00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
MOTASSIM GHAMAD OPTICIENNE OPTIQUE 404, Av. Abdellah Senhaji Drissia Tel: 0522 28 70 73 - Fax: 0522 80 18 36 Casablanca	04/06/2022	1900,00 DH	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412 21433552 00000000 00000000
D	00000000 00000000 35533411 11433553
B	
G	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur EL ASRI Halima

OPHTALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

ex. Chef de Service à

l'Hôpital de Mohammadia

الدكتورة العسري حليمة

اختصاصية في امراض وجراحة العيون

ليز - صور الشرايين

MBL SARL AU

رئيسة مطحنه سابقا

31, Rue Abou El Abbes, Derb Balad

CASABLANCA

Tél: 0522 28 12 95 - 0522 80 44 61

Casablanca; le : 30 MAI 2022

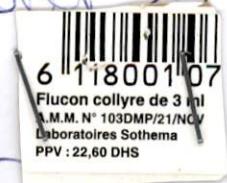
WARI D BOUAFZI

28,60
Chibro-cadron 10ml x 1 / pellage 15
puis

22,60

Flucon 10ml x 2 fois 15 / pellage 15
puis

51,20



Dr El ASRI Halima
Ophthalmologue
59, Bd. Zarktouni, Casablanca
Résidence Les Fleurs

«اقامة الزهور» 59. شارع الزرقطوني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 19 63 / 05 22 27 91 37
"Résidence les Fleurs " 59, Bd. Zerkouni - CASABLANCA - Tél : 05 22 20 19 63 / 05 22 27 91 37"

KADER OPTIQUE

ICCE0018230170000027
INP095004081

FACTURE

N° 0009069

Casablanca, le 04/06/2008

M WAKID BOUARZA

404, Av. Abdellah Senhaji
Idrissia 1 - Casablanca
Tél. : 05 22 28 70 73
Fax : 05 22 80 18 36
Patente : 33664052
C.N.S.S : 23561145
R.C. : 20 47 88

O.D. = (95° 1,25') - 0,25' ADD. = 2,75'

O.G. = (90° 0,75') - 0,25' ADD. = 2,75'

Ordonnance du docteur EL ASKI

NRS de nomenclature correspondants à la prescription	Loin { O.D. = 407 O.G. = 407	Prés { O.D. = 408 O.G. = 408	D.F. { O.D. = O.G. =
--	---------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

FOURNITURE :

Montures :	optique	200 x 2	400,00
Verres :	CR PGX V.L	45° 0 x 2	900,00
	CR MA V.P	300 x 2	600,00
			1900,00

SAW
TOTAL:

MOTASSIM SHAM
KADER OPTIQUE
404, Av Abdellah Senhaji Drissia 1
Tel 0522 28 70 73 - Fax: 0522 80 18 36
Casablanca

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Neuf cents DIRHAMS

Docteur EL ASRI Halima

OPHTALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

ex. Chef de Service à

l'Hopital de Mohammadia

الدكتورة العسري حلية

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

ليزر - صور الشرايين

رئيسة مصلحة سابقا

بمستشفى المحمدية

Casablanca; le : 30 AI 2022

W A R I S B O U A Z Z A

Lunettes pour vision loin

$$OD = (-1,25 \pm 95^\circ) - 0,25$$

$$OS = (-0,75 \pm 90^\circ) - 0,25$$

Lunettes pour vision près

$$OD = (-1,25 \pm 55^\circ) + 2,50$$

$$OS = (-0,75 \pm 90^\circ) + 2,50$$

06.95.37.25.53

Dr EL ASRI Halima
Ophtalmologue
59, Bd Zerkoun Casablanca
Résidence les Fleurs